

Objet : Changement de délégataire pour les services publics d'eau potable et d'assainissement

Le 26 août 2021

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin va confier la gestion de ses services d'eau potable et d'assainissement à la société SAUR à compter du **1^{er} septembre 2021** pour une durée de 8 ans. La société SAUR va ainsi succéder à la société SUEZ. Ce changement de délégataire est le résultat d'une procédure de mise en concurrence. La société SAUR a proposé les meilleures solutions techniques et économiques pour que la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin puisse gérer au mieux sa politique de l'eau, de l'assainissement et répondre à ses enjeux futurs.

Ce changement n'aura pas de conséquence sur la distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées (aucune interruption de service).

Nous joignons à la présente les règlements des services de l'eau et de l'assainissement et les conditions tarifaires. Les conditions d'utilisation de ces services, nos engagements mutuels à compter du 1^{er} septembre 2021 y sont précisés. Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

Si vous souhaitez maintenir le prélèvement de vos factures nous vous invitons à nous retourner le formulaire ci-joint pour préciser vos coordonnées bancaires :

- En le transmettant par mail à contact.formulaireabonnement@saur.com
- En l'envoyant à SAUR 1119 Rue Gustave Eiffel, ZI Dynapole, 54710 Fléville-devant Nancy

Vos prélèvements mensuels débuteront en fin d'année si vous avez choisi ce mode de paiement. Une information vous sera transmise au préalable.

Une permanence d'accueil est prévue, à la Communauté de Communes (salle du conseil à l'arrière du bâtiment) 70 rue Charles de Gaulle à Saint-Amarin, le jeudi 16 septembre et le vendredi 17 septembre de 9h à 12h et de 13h à 17h afin de répondre à vos questions. Le formulaire pourra aussi être déposé à cette occasion.

Les coordonnées de la société SAUR :

Pour vos opérations courantes
du lundi au vendredi de 8h à 18h au **03 55 66 45 00** (prix d'un appel local)

Pour une intervention technique urgente
24h/24, 7J/7 au **03 55 66 45 01** (prix d'un appel local).

La société SUEZ enverra, courant septembre, votre facture de solde après la relève de votre compteur d'eau réalisée d'ici fin août et restera votre unique contact pour toute question sur cette dernière. Votre 1^{ère} facture SAUR sera émise en février 2022.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de nos salutations les meilleures.

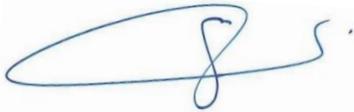
Le Président,



Cyrille AST

Raphaël DE BODMAN
Directeur Alsace Lorraine

Le Vice-Président délégué à l'eau et
l'assainissement



Stéphane KUNTZ

DocuSigned by:
raphaël de BODMAN
FE483ABD21EA494...